

Le 6 mars 2002

PROGRÈS DU PLAN D'ACTION POUR LES SERVICES FINANCIERS

PRISE DE POSITION DE L'UNICE

L'UNICE estime que jusqu'ici, le dynamisme est insuffisant pour faire passer la législation au Conseil. Le risque est très grand que les objectifs de mise en œuvre ne soient pas atteints, par manque de détermination politique. Le PASF est un programme d'action essentiel, et tous les États membres ont pris des engagements en ce sens.

L'UNICE appelle tous les gouvernements à intensifier leurs efforts pour faire aboutir les mesures du PASF au travers des canaux politiques. À défaut de nouveaux progrès, l'économie européenne souffrira.

Le Plan d'action pour les services financiers (PASF) fut lancé en mai 1999 en vue d'établir un véritable marché unique des capitaux dans l'Union européenne. Le PASF fut ratifié au sommet de Cologne, en juin 1999, et inscrit à titre prioritaire dans les conclusions du sommet de Lisbonne de mars 2000. Les objectifs déclarés sont l'intégration des marchés de capitaux pour 2005 et celle des marchés de valeurs mobilières pour 2003.

Lors de la publication du PASF, l'UNICE accueille favorablement ses objectifs, mais appela à une mise en œuvre plus rapide, pour 2003. Deux années se sont écoulées, et le moment paraît venu d'évaluer les progrès réalisés.

Des 42 mesures initiales, quelque 25 sont achevées, mais neuf seulement sont des actes législatifs. Comparativement, *presque la totalité des dix-sept mesures en souffrance sont d'ordre législatif*. L'objectif de la Commission – adopter dix actes législatifs en 2002 – devra nécessairement être atteint pour ne pas manquer les échéances du PASF. C'est là un programme de travail très ambitieux.

Le climat économique positif qui dominait jusqu'à récemment semble avoir atténué l'urgence de chercher à retirer davantage de gains du marché unique des capitaux. Cette auto-satisfaction se révèle aussi dans d'autres domaines des réformes structurelles.

Établir les priorités

Le programme des travaux encore à venir est très lourd si l'on veut tenir les délais. Le risque se pose que la qualité des législations soit compromise par la nécessité d'accélérer leur adoption. La solution évidente consisterait à cibler les efforts politiques d'abord sur les propositions les plus importantes. Nous suggérons par conséquent que six propositions se voient attacher la priorité, dans la volonté politique comme dans les ressources:

- directive sur les activités des institutions de retraite professionnelle (et mesures d'accompagnement sur l'élimination des obstacles fiscaux à l'offre transfrontalière de retraites complémentaires);
- adoption des normes comptables internationales;
- prospectus unique;
- directive sur les modalités de garantie financière internationales;
- commerce électronique et services financiers;
- directive sur le délit d'initié et la manipulation des marchés.

Ce sont là les propositions législatives les plus importantes pour les milieux d'affaires de l'UE: elles sont fondamentales et doivent faire partie de toute tentative sérieuse de mettre en place un marché unique des capitaux. L'échéance de leur mise en œuvre devrait, en fait, être 2003.

En outre, l'actualisation de la directive sur les services d'investissement et la directive sur le volume de fonds propres (faisant suite aux recommandations du comité de Bâle) exigeront des travaux considérables de la part de la Commission. Les recommandations du comité de Bâle porteront leurs effets dans le monde entier; il est donc important d'assurer que l'Europe ne traîne pas à les mettre en œuvre, sous peine de mettre les entreprises de l'UE dans une situation désavantageuse.

Parmi les six priorités ci-dessus, le Conseil doit progresser substantiellement et adopter les directives sur les activités des institutions de retraite professionnelle, et sur le commerce électronique et les services financiers.

Ce faisant, le Conseil devrait prendre en considération les amendements de libéralisation introduits dans ces propositions par le Parlement européen.

Les quatre autres priorités sont actuellement devant le Parlement européen. L'UNICE accueille favorablement les récents travaux entrepris par le Parlement européen pour améliorer les propositions relatives au prospectus unique, ainsi qu'au délit d'initié et à la manipulation des marchés. Nombre des amendements proposés apportent des améliorations considérables aux propositions de directives, et l'UNICE appelle le Conseil à en tenir compte.¹

L'UNICE invite le Parlement européen à s'attacher, dans ce domaine, à la réalisation d'un véritable marché unique des capitaux dans l'Union européenne.

La Commission devra mener à bien une charge de travail impressionnante si elle veut tenir les délais fixés dans le PASF. En dépit du compteur qui tourne, les propositions législatives attendues doivent être de la plus haute qualité.

¹ Pour plus de détails sur les mesures destinées à améliorer les propositions, voir les prises de position distinctes de l'UNICE sur la directive sur les fonds de retraite (6 mars 2002), le prospectus unique (16 octobre 2001 et lettre du 17 janvier 2002), les normes comptables internationales (20 mars 2001), le délit d'initié et la manipulation des marchés (16 octobre 2001 et lettres des 8 mars, 15 février et 17 janvier 2002), ainsi que la lettre de l'UNICE concernant les modalités de garanties financières internationales (29 octobre 2001)

Lamfalussy

L'urgence de progrès rapides ne peut compromettre la qualité des propositions législatives.

L'UNICE accueille donc favorablement le compromis récemment dégagé, qui ouvre la voie à l'application des recommandations du rapport Lamfalussy. Celui-ci établit une nouvelle procédure pour la législation sur les marchés financiers, qui permettra d'accélérer l'adoption des mesures du PASF. Ces recommandations sont de nature à assurer à la fois la qualité des législations et la rapidité de leur adoption.

La Commission a suivi les progrès d'adoption des mesures du plan d'action, ce qu'il faut saluer. L'UNICE encourage la Commission à poursuivre sur cette voie. Cela améliore la transparence et le niveau de discussion. De surcroît, un simple suivi de ce genre sert souvent d'incitation à agir au niveau stratégique. Le suivi est pourtant resté quantitatif, sans s'attacher à la qualité des législations adoptées.

Rappelons que **les procédures Lamfalussy n'apporteront des résultats qu'à la condition d'appliquer véritablement et sincèrement les principes de transparence et de consultation.** Une application incorrecte de ces principes compromettrait gravement à la fois la crédibilité des procédures et la qualité des mesures législatives qui s'en dégageront. L'UNICE appelle toutes les parties concernées à garder cet impératif à l'esprit.

C'est pourquoi l'UNICE accueille favorablement la proposition du Parlement européen d'établir, dans le cadre de la consultation, un comité consultatif des opérateurs du marché. Afin d'être représentatif, ce comité doit comprendre non seulement les prestataires de services financiers, mais également les utilisateurs de ces services. **En tant qu'utilisateur final des services financiers, le secteur des entreprises devrait être consulté lors d'une phase la plus précoce possible.**

L'autosatisfaction a un coût

Le manque de progrès aura un coût élevé. Un marché unique des capitaux signifie bien plus qu'un simple huilage des rouages du système économique. Le programme de Lisbonne a doté l'Union européenne d'un objectif de croissance ambitieux. L'intégration des marchés financiers fait partie intégrante de cet objectif.

Une intégration plus poussée des marchés de capitaux permettrait de surmonter plus facilement le ralentissement actuel et d'y réagir plus sagement.

Une économie énergique a besoin d'un accès aisé aux marchés de capitaux. L'intégration des marchés de capitaux implique en effet une exploitation plus complète des occasions rentables, et un meilleur accès au capital-risque et au capital-actions. Le financement des entreprises européennes s'en trouvera plus souple et moins coûteux. Il devrait en résulter un taux constamment accru de rendement des fonds investis, ainsi que des schémas d'investissements plus dynamiques. Tout simplement, les taux de croissance à long terme de l'UE s'en trouveront améliorés.

À long terme, l'impact sera très substantiel: investisseurs et entreprises de toutes tailles en Europe sortiront gagnants. Retarder la mise en œuvre des mesures du PASF revient à perdre une bonne partie de ces gains.